



**AVIS PUBLIC SÉANCE EXTRAORDINAIRE
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Sainte-Barbe tiendra une séance extraordinaire le 5 décembre 2022 à 18h00 à l'Hôtel de Ville sise au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe, Québec, J0S 1P0.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil porteront exclusivement sur le budget de l'année 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024 et 2025.

DONNÉ À SAINTE-BARBE, CE 15^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN 2022.


Chantal Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 15 octobre 2022 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15^e jour d'octobre 2022.


Chantal Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière